

Un Accouchement Garanti. (1)

M. M..... de San Francisco, est marié à une femme légèrement boîteuse qui est vers le terme de sa cinquième grossesse. Les deux premiers accouchements ont eu lieu à San Francisco, ils ont été terribles, les enfants sont morts-nés et la mère n'a survécu que par miracle. Dans l'un des cas on avait opéré la version podalique. Pour le troisième accouchement, il amena sa femme à New-York auprès d'un célèbre spécialiste, qui appliqua d'emblée le céphalotribe et les ciseaux de Smellie.

Pour le quatrième, M. M....., dont l'unique ambition était d'avoir un héritier, conduisit sa femme en Europe et se décida pour un accoucheur de Marseille qui pratiqua, à huit mois, l'accouchement provoqué, et amena à grand'peine, au forceps, un enfant mort.

Après chaque malheur, M. M..... retournait à San Francisco, où sa femme devint enceinte pour la cinquième fois. Il la ramena de nouveau en Europe, et après avoir cherché plusieurs mois un accoucheur qui lui convint, il entendit parler de moi, à Lyon, par la cliente qui fait le sujet de l'observation suivante, et vint me confier le périlleux honneur de lui faire naître un héritier.

Je trouve une dame de trente-deux ans, brune, d'aspect fatigué, légèrement ankylosée de la hanche gauche, dont le bassin me paraît devoir se nommer oblique-ovalaire et mesurer environ 95 millimètres.

M. M....., avec sa façon américaine, me déclare qu'il veut un enfant vivant, et qu'il ne permet ni version ni accouchement prématuré; de plus, que je dois lui signer un contrat d'assurance sur la vie de la mère et de l'enfant; contrat à la façon des assurances maritimes à la grosse aventure, dans lequel la mère représente le navire, et l'enfant la précieuse cargaison.

L'accouchement me paraissait possible, même probable, je promets d'y mettre tous mes soins; mais je refuse ma signature. Il me montre plusieurs contrats pareils, acceptés par des praticiens américains et californiens; il m'assure que c'est un usage adopté là-bas par tous les gens sérieux; que pour lui, infiniment plus riche que moi, il donnera aux pauvres la somme assurée, si l'enfant meurt; que c'est une manière américaine d'être certain que je mettrai toute ma sollicitude et tout mon talent à lui faire avoir un enfant vivant.

Je refuse toujours, mais il me prend par le point d'honneur, disant que je lui montre, par mon refus, que je n'ai pas plus de confiance en ma nouvelle méthode qu'en celle d'une sage-femme.

(1) Extrait des *Anecdotes et Curiosités historiques sur les Accouchements*, par le Dr. G.-J. WIRKOWSKI, officier de l'Instruction publique.